

► Réunion Bout d'étable

Être plus serein le jour d'un contrôle

Les contrôles –même quand ils se passent bien– sont toujours un moment de stress important pour les éleveurs. C'est pourquoi les organisations professionnelles agricoles souhaitent vulgariser leur déroulement au travers d'échanges concrets en ferme. La dernière rencontre Bout d'étable s'est tenue mercredi 24 juillet au Gaec des Buissons à Baudrières. Retour sur les échanges...

L'objectif de cette réunion est à la fois de rappeler pourquoi les contrôles sont obligatoires, le cadre dans lequel ils se déroulent et également d'insister sur les points de vigilance qui peuvent représenter d'importantes conséquences financières. Comme l'a rappelé Stéphane Convert, président de la section laitière de la FDSEA71, ces rencontres avec l'administration permettent « avant tout de répondre à toutes les questions ».

La principale anomalie reste les délais de notifications trop longs

Après une présentation du Gaec des Buissons par Yohan Maire, Michel Duprés, pour l'EDE, a rappelé les règles de l'identification bovine. L'identification est aujourd'hui « le domaine qui entraîne le plus fréquemment des pénalités » regrette-t-il, en rappelant qu'il est « extrêmement facile pour l'administration de repérer les exploitations présentant des anomalies ou des incohérences ». Après de nombreuses questions pratiques tournant principalement sur les délais de notification des veaux, la gestion des mort-nés et l'équarissage, Cyril Gaudot de l'ASP est intervenu pour détailler le déroulement des contrôles. Chaque année 5 % des demandeurs d'aides sont contrôlés : un quart par tirage au sort par la DDT et pour les trois quarts restants il s'agit de contrôles orientés sur facteurs de risque, au nombre desquels le principal est le délai de notification de l'exploitation. L'ASP adresse un préavis qui arrive au plus tôt 48 heures avant le contrôle

chez l'exploitant car c'est le délai maximal imposé par l'Europe. Le contrôleur appelle l'exploitant la veille pour s'assurer de sa présence et lui expliquer le déroulement du contrôle. En cas d'impossibilité, du fait d'un engagement extérieur à l'exploitation ou bien en cas de rendez-vous médical, il est toujours possible de déplacer le contrôle en apportant les justificatifs.

Les exploitants doivent utiliser ce délai pour préparer les documents demandés par le contrôleur et s'assurer que les animaux sont correctement identifiés, que les passeports sont tous présents et que les boucles de remplacement en stock sont posées. Il convient également de s'assurer que le livre des bovins (électronique ou papier) sera bien consultable par le contrôleur. Si ce n'est pas le cas, il convient de prendre contact avec l'EDE car certaines régularisations oubliées sont possibles 48 h avant le contrôle pour l'ensemble des anomalies qui peuvent être rectifiées (commander des duplicatas de passeports absents, rééditer le livre des bovins...). Il est possible également jusqu'au matin même du contrôle de commander des boucles de remplacement manquantes.

Le contrôle se déroule alors en deux temps :

- Contrôle physique :
 - pointage de tous les animaux du cheptel et vérification de la cohérence des caractéristiques des animaux physiquement présents (race, sexe, âge, vêlage) avec l'inventaire BDNI de l'exploitation ;
 - contrôle des boucles ;
 - vérification de la conformité

de la localisation des animaux au regard de la déclaration Pac.

→ Contrôle documentaire de la liste suivante :

- contrôle des boucles en stock ;
- pointage de tous les passeports ;
- vérification du respect des délais de notifications ;
- et pour ceux bénéficiant de l'ABL, vérification de la production effective de lait.

Un focus a été fait sur les mélanges d'animaux. Non déclarés ils sont strictement interdits, même avec quelques ovins ou caprins. Il est nécessaire d'avoir une notification de mise en pension –mais dans ce cas les animaux ne comptent pas pour les ABA–, soit de cadre de pâturages communs (type estive...) pour les pâturages collectifs.

65 % des anomalies constatées lors des contrôles bénéficient de la procédure d'avertissement précoce sans pénalités

Sylvain Puzenat et Laurent Charasse de la DDT ont ensuite fait le bilan des contrôles 2018 en rappelant les anomalies les plus fréquentes :

- Notifications (délai essentiellement mais aussi absence) ;
 - Boucles ;
 - Passeports (présence pour animaux absents ou absence) ;
- Environ 65 % (contre 50 % les deux années précédentes) des contrôles n'entraînent pas de pénalités financières au titre de la conditionnalité, dont la majorité font l'objet de la procédure d'"avertissement précoce".

La rencontre s'est conclue par un zoom fait par Reine-Lise



Pelletier du GDS 71 sur la BVD, la maladie et les mesures de maîtrise dans chaque exploitation (contrôle des bovins introduits, limiter les contacts de voisinage, surveiller et assainir si besoin et vacciner). Le plan d'éradication par gestion collective proposé par le GDS 71 a également été rappelé, d'autant que pour la saison 2019-2020, le dépistage est généralisé uniquement dans l'est Saône, et est volontaire à l'ouest.

Chantal Maire, exploitante du Gaec des Buissons, a vraiment apprécié cette matinée. « Nous pensions tout connaître sur l'identification, mais il est intéressant de faire le point, on se rend compte qu'il nous manquait certains aspects réglementaires, comme le délai de notification de naissance fixé à sept jours après la pose des boucles ».

MARION LAPORTE

► En bref

→ Une application contre le stress thermique dans les élevages

Laboratoire partenaire des éleveurs et des vétérinaires, la société Obione vient de lancer une nouvelle application pour prévenir le stress thermique dans les élevages. « À plus de 25°, une vache pose des problèmes de rendement, se traduisant par des troubles de la santé, du stress, une perte d'efficacité métabolique, des troubles de la reproduction... En somme, une perte de temps, d'argent, et de l'inconfort tant pour l'animal que pour l'Homme ». C'est ce qui a conduit l'entreprise à développer sa neuvième application, gratuite, permettant à la fois de caractériser le stress thermique subi par les animaux, mais aussi de proposer un programme de gestion globale : alimentation, environnement, management, lié à ce stress. "HeatNotes" donne la possibilité aux utilisateurs, par le calcul du THI*, d'évaluer le risque de stress thermique subi par les animaux : soit automatiquement sur la base des données météorologiques, soit manuellement en élevage. L'application propose également d'accéder aux prévisions à courts termes. Ce nouveau produit met en avant toutes les solutions de gestion du stress thermique et permet de les intégrer dans un plan de prévention automatiquement édité, permettant ainsi aux utilisateurs de maîtriser les facteurs de risque de "surchauffe". Facilement et rapidement, dans l'élevage ou à distance, il est possible de proposer un protocole d'intervention pour limiter les dégâts d'un THI trop élevé. « Le diagnostic et la solution en moins de 30 secondes ! », fait valoir le concepteur. * Index de température et d'hygrométrie.

Priorité à l'exactitude des informations

Certains éleveurs peuvent être tentés de déclarer des dates "retardées" pour rester dans le délai de sept jours. Une mauvaise solution, précise Michel Duprés qui rappelle que les données de traçabilité doivent être cohérentes entre les éleveurs, entre eux, et avec les abattoirs ou l'équarissage. Il faut mettre les dates effectives de naissance, d'entrée, de sortie, de mort, car des dates qui ne sont pas concordantes entre elles entraînent des blocages et les enregistrements peuvent ne pas être pris en compte.

Autre point de vigilance : le stock de boucles. Il doit correspondre à la liste transmise par l'EDE. Les vieilles boucles sorties du stock sont à détruire ou renvoyer à l'EDE. De même, les boucles à l'identique doivent être posées au plus tard dans le mois suivant leur réception.

« Pour vous aider dans le suivi de l'identification et la tenue du registre d'élevage et du carnet sanitaire de l'exploitation, le téléphone portable apporte une aide très utile », a également insisté Michel Duprés en illustrant avec Boviphone, le module de Boviclic qui fonctionne sur les smartphones même quand la couverture réseau est insuffisante. Trois boutons sont particulièrement utilisés car ils permettent de transmettre l'information immédiatement et 24 h/24 à l'EDE : naissance, boucle tombée et sortie. En cas de mort, il est également possible de commander l'enlèvement du cadavre par l'équarisseur en même temps que la notification. Aujourd'hui plus de 1.900 exploitations du département sont utilisatrices d'une application informatique pour gérer leur troupeau.



1171 RD 1085
38300 NIVOLAS VERMELLE
Tél. : 04 74 92 05 80

MSE
MULTI SERVICE ÉLEVAGE

12 RUE DU CAPITOLE
42110 FEURS
Tél. : 04 77 27 06 43

www.multi-service-elevage.fr

www.shopagrielevage.fr